



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 53489

## Texte de la question

À l'occasion de la Journée mondiale contre le sida, M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la demande de l'association des élus locaux contre le sida afin que la lutte contre le sida soit déclarée grande cause nationale en 2005. En effet, plus de 40 millions de personnes sont atteintes par ce virus dans le monde, près de 150 000 en France. Trop nombreux sont les Français qui oublient son caractère mortel. Faire de la lutte contre le sida une grande cause nationale en 2005 aiderait incontestablement les associations dans leur combat pour sensibiliser, de nouveau, nos concitoyens, ce qui apparaît essentiel aujourd'hui compte tenu de la recrudescence des cas de séropositivité au VIH et du retour inquiétant de maladies sexuellement transmissibles, comme la syphilis. Il souhaite connaître son sentiment sur cette demande forte.

## Texte de la réponse

La reconnaissance de la lutte contre le sida comme grande cause nationale pour 2005, soutenue par le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, a été annoncée par le Premier ministre. Cette décision confirme que la lutte contre le VIH/Sida reste une priorité en termes de santé publique qui nécessite la mobilisation de tous. Elle traduit également la volonté de soutenir l'engagement des associations dans ce domaine, celles ayant joué un rôle essentiel et pionnier dans la lutte contre cette épidémie. Le ministère des solidarités, de la santé et de la famille élabore actuellement, en concertation avec l'ensemble des partenaires associatifs et professionnels de santé, un programme pour la période 2005-2008. Par ailleurs, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé assure la mise en oeuvre d'un important dispositif de communication, notamment campagnes TV grand public, et d'édition afin de relayer le plus largement possible l'information sur le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53489

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 2004, page 9883

**Réponse publiée le :** 22 mars 2005, page 3071